

Bruxelles, le 17 janvier 2022
(OR. fr)

**Dossier interinstitutionnel:
2010/0112(NLE)**

**5034/22
COR 1**

**AVIATION 2
RELEX 4
USA 1**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 5564/21
Objet:	Proposition modifiée de DÉCISION DU CONSEIL concernant la conclusion, au nom de l'Union, du protocole modifiant l'accord de transport aérien entre les États-Unis d'Amérique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part – Adoption

Dans le document ST 5034/22 INIT, page 1, le point 3 doit se lire comme suit :

« 3. La décision concernant la signature du protocole a été adoptée par le Conseil le 24 juin 2010 et le protocole a ensuite été signé, à Luxembourg, le même jour, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure. »

À la page 2, le point 4 doit se lire comme suit :

« 4. La décision concernant la signature du protocole et le texte du protocole proprement dit ont été publiés au Journal officiel le 25 août 2010¹. »

¹ JO L 223 du 25.8.2010, p. 1.